



Une permanence téléphonique sur le droit du logement pour les habitants du Pays Haut Languedoc et Vignobles

A partir du 1^{er} janvier 2021, le Pays Haut Languedoc et Vignobles met en place une permanence d'information complète, neutre et gratuite sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant le logement et l'habitat.

Cette permanence intervient dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Départementale pour l'information sur le logement de l'Hérault (Adil 34), centre d'information sur l'habitat, qui a pour mission d'informer les usagers, locataires, propriétaires occupants ou bailleurs, copropriétaires, sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif, ou encore sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété.

Un conseiller-juriste spécialisé dans le droit, le financement et la fiscalité du logement répondra à vos questions dans le cadre d'une permanence téléphonique mise en place le 2^{ème} vendredi du mois, de 9h à 12h30.

Pour prendre un rendez-vous téléphonique :

- ⑩ Depuis le site internet de l'Adil : www.adil34.org
- ⑩ Par téléphone auprès du Secrétariat de l'Adil au 04 67 55 55 55 (Taper 3).

L'Adil de l'Hérault, association loi 1901, agréée par le Ministère du Logement, réunit l'Etat, les collectivités locales, Action Logement, des organismes d'intérêt général, des professionnels publics et privés concourant au logement et des représentants des usagers.

Décembre 2020



Photo libre de droit : call Public Domain de Pixabay